



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	1/44

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	2/44

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	9
Fiche compétence professionnelle	17
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	38
Glossaire technique	40
Glossaire du REAC	41

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	3/44

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	4/44

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel Mécanicien(ne) Réparateur(ice) de Véhicules Industriels a été créé par arrêté de spécialité paru au journal officiel le 09 Août 2003 et est constitué de trois activités. L'option retenue est la révision du titre. Le titre est reconfiguré en quatre activités, son intitulé est inchangé.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

Les enquêtes menées sur le terrain, l'analyse du travail et les récentes études de l'observatoire de branche, montrent que l'emploi connaît des évolutions significatives. Les compétences mises en œuvre pour la maintenance des véhicules de transport de personnes sont aujourd'hui différentes de celles mises en œuvre pour le transport de marchandises. L'activité des entreprises de réparation du véhicule industriel se diversifie vers la maintenance et la réparation des véhicules utilitaires. Cette diversification vers les véhicules utilitaires entraîne un élargissement des compétences du Mécanicien Réparateur Véhicules Industriels vers les moteurs à allumage commandé. Ces évolutions ont deux conséquences directes sur le titre:

- Le titre se recentre sur les véhicules de transport de marchandises.
- Le titre passe de trois à quatre activités.

Tableau des activités

Ancien TP MECANICIEN(NE) REPARATEUR(TRICE) DE VEHICULES INDUSTRIELS	Nouveau TP Mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels
Effectuer l'entretien périodique, poser les accessoires des véhicules industriels et de leurs remorques dans le respect des prescriptions techniques et réglementaires	Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules utilitaires et industriels
Contrôler et échanger les pièces d'usure des véhicules industriels et de leurs remorques	Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels
Réparer les équipements des véhicules industriels et de leurs remorques	Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels
	Effectuer les opérations de pose d'accessoires et de remise en état des équipements de signalisation, visibilité, retenue, remorquage et levage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	5/44

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules utilitaires et industriels	1	Réaliser les opérations de prise en charge et d'entretien programmé des véhicules utilitaires
		2	Réaliser les opérations d'entretien programmées des véhicules industriels
		3	Réparer les assemblages mécaniques
		4	Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
2	Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels	5	Réparer le système de freinage des véhicules utilitaires et industriels
		6	Remplacer les éléments des liaisons au sol et de direction des véhicules utilitaires et industriels
		3	Réparer les assemblages mécaniques
3	Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels	3	Réparer les assemblages mécaniques
		7	Réparer les transmissions
		8	Réparer les moteurs thermiques
		9	Réparer les périphériques du moteur
		4	Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
4	Effectuer les opérations de pose d'accessoires et de remise en état des équipements de signalisation, visibilité, retenue, remorquage et levage	10	Poser des accessoires de remorquage, de signalisation, de visibilité et d'information
		11	Réparer les ouvrants, les systèmes de retenue, d'information, de visibilité et de signalisation
		4	Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
		12	Remplacer les équipements d'attelage et de levage des véhicules utilitaires et industriels

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	6/44

FICHE EMPLOI TYPE

Mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Le (la) Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Véhicules Industriels assure la maintenance, la réparation et la pose d'accessoires, des véhicules utilitaires et industriels. Il (elle) effectue les opérations d'entretien, de pose d'accessoires, de révision, de remise en état.

Placé(e) sous la responsabilité du chef d'atelier, le(la) Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Véhicules Industriels intervient conformément à des procédures indiquées. Ses interventions portent sur des vérifications de conformité, des remplacements et des réparations bien définies. Les consignes sont fournies par un ordre de réparation. Il(elle) utilise la documentation technique de chacun des véhicules sur lesquels il(elle) intervient. Celle-ci précise les modes opératoires et les données techniques du constructeur. Il(elle) respecte les réglementations en vigueur. Les activités de cet emploi se pratiquent le plus généralement en atelier, parfois sur route en intervention de dépannage. L'emploi ne nécessite pas de mobilité géographique particulière. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou à un appareil, jusqu'à des positions contorsionnées indispensables pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port de charges lourdes est fréquent. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer la manipulation de pièces délicates. Les horaires de travail sont réguliers, mais tributaires des prestations à la clientèle qui entraînent parfois des dépassements d'horaires. L'environnement bruyant varie en fonction des tâches réalisées, il peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées, par exemple lors d'un essai moteur. Malgré une ventilation des locaux, l'atmosphère ambiante peut être soumise à des pollutions gazeuses dues aux émanations d'hydrocarbures et aux gaz d'échappement.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les réseaux des marques de véhicules industriels,
- les réseaux indépendants de réparation de véhicules industriels,
- les loueurs de véhicules,
- les entreprises de transport de marchandises,
- les collectivités territoriales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Mécanicien de Maintenance Véhicules Industriels (échelon 3 de la convention collective de la Branche des Services de l'Automobile).
- Mécanicien Spécialiste Véhicules Industriels (échelon 6 de la convention collective de la Branche des Services de l'Automobile) après expérience professionnelle.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

- Dépannages sur site : permis de conduire B.
- Déplacements des véhicules et essais sur route : permis C, D ou E.
- Chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).
- Manipulation des fluides frigorigènes : attestation pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V.
- Interventions sur véhicules à propulsion électrique : habilitation conformément à UTEC 18-550.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	7/44

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules utilitaires et industriels
Réaliser les opérations de prise en charge et d'entretien programmé des véhicules utilitaires
Réaliser les opérations d'entretien programmées des véhicules industriels
Réparer les assemblages mécaniques
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
2. Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels
Réparer le système de freinage des véhicules utilitaires et industriels
Remplacer les éléments des liaisons au sol et de direction des véhicules utilitaires et industriels
Réparer les assemblages mécaniques
3. Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels
Réparer les assemblages mécaniques
Réparer les transmissions
Réparer les moteurs thermiques
Réparer les périphériques du moteur
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
4. Effectuer les opérations de pose d'accessoires et de remise en état des équipements de signalisation, visibilité, retenue, remorquage et levage
Poser des accessoires de remorquage, de signalisation, de visibilité et d'information
Réparer les ouvrants, les systèmes de retenue, d'information, de visibilité et de signalisation
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
Remplacer les équipements d'attelage et de levage des véhicules utilitaires et industriels

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable
Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Convention collective nationale N° 3034, Services de l'automobile
Code(s) NSF :
252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

I1604 Mécanique automobile

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	8/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules utilitaires et industriels

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le hiérarchique remet au mécanicien une fiche de travaux renseignée. A partir de cette fiche il effectue la prise en charge des véhicules utilitaires et industriels. Il réalise les interventions périodiques définies par la fiche de travaux conformément aux préconisations du constructeur. Afin de garantir le fonctionnement et la conformité du véhicule, il remplace les éléments consommables courants, selon les indications du livret d'entretien du constructeur pour les véhicules utilitaires, selon les prescriptions de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur pour les véhicules industriels. Il répare les assemblages mécaniques défectueux qu'il détecte pendant les opérations de maintenance des véhicules utilitaires et industriels.

Ses actions principales sont de consulter la fiche de travaux, prendre en charge le véhicule pour préparer le poste de travail et réaliser les travaux.

A l'issue des travaux il en contrôle la conformité, puis renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées (éléments de facturation, temps passé, matière d'œuvre fournie). Enfin il prépare à la livraison le véhicule et le restitue à la réception.

Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur: tri et élimination contrôlée des déchets, récupération pour recyclage des hydrocarbures.

Il applique les modes opératoires et préconisations du constructeur définies dans les documentations d'atelier et respecte les temps d'intervention.

Il maintient en bon état de propreté le poste de travail.

Cette activité, est le plus souvent réalisée en atelier, en autonomie, tout en évoluant au sein d'une équipe disposant de moyens collectifs (moyens de lavage, de manutention et tout outil ou appareillage préconisé par le constructeur). Elle peut être réalisée avec l'aide d'un autre opérateur pour les travaux les plus courants qui le nécessitent. Elle fait appel à un soin particulier lorsque que l'intervention se déroule à l'intérieur de l'habitacle ou au contact de la carrosserie.

L'opérateur qui effectue des prestations de maintenance a pour obligation de veiller à la bonne conduite de l'intervention, à la réalisation des travaux et au respect des procédures définies dans les documentations constructeur. Toutefois une étape finale de contrôle par un technicien, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

Il doit signaler toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et consigner les travaux supplémentaires à engager.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail,
- le service pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Dépannages sur site : permis de conduire B.
- Déplacements des véhicules et essais sur route : permis C, D ou E.
- Chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).
- Manipulation des fluides frigorigènes : attestation pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V.
- Interventions sur véhicules à propulsion électrique : habilitation conformément à UTEC 18-550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	9/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser les opérations de prise en charge et d'entretien programmé des véhicules utilitaires
Réaliser les opérations d'entretien programmées des véhicules industriels
Réparer les assemblages mécaniques
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable
Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	10/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le hiérarchique remet au mécanicien une fiche de travaux renseignée. A partir de cette fiche, il remplace les pièces d'usure des systèmes de freinage, liaison au sol et direction des véhicules utilitaires et industriels. Il répare par remplacement de pièces les systèmes de freinage, direction et liaison au sol.

Ses actions principales sont de consulter la fiche de travaux, prendre en charge le véhicule pour préparer le poste de travail. Il remplace les pièces d'usure des systèmes de freinage et liaison au sol des véhicules utilitaires et industriels. Il répare les systèmes de freinage, direction et liaison au sol, par remplacement de pièces ou opérations de travail des métaux.

A l'issue des travaux il en contrôle la conformité, puis renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées (éléments de facturation, temps passé, matière d'œuvre fournie). Enfin il prépare à la livraison le véhicule et le restitue à la réception.

Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur: tri et élimination contrôlée des déchets, récupération pour recyclage des hydrocarbures.

Il applique les modes opératoires et préconisations du constructeur définies dans les documentations d'atelier et respecte les temps d'intervention.

Il maintient en bon état de propreté le poste de travail.

Cette activité, le plus souvent réalisée en atelier, l'est en autonomie, tout en évoluant au sein d'une équipe disposant de moyens collectifs (moyens de levage, de manutention, banc de freinage et tout outil ou appareillage préconisé par le constructeur). Elle peut être réalisée avec l'aide d'un autre opérateur pour les travaux les plus courants qui le nécessitent. Elle fait appel à un soin particulier lorsque que l'intervention se déroule à l'intérieur de l'habitacle ou au contact de la carrosserie.

L'opérateur qui effectue des prestations de maintenance a pour obligation de veiller à la bonne conduite de l'intervention, à la réalisation des travaux et au respect des procédures définies dans les documentations constructeur. Toutefois une étape finale de contrôle par un technicien, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

Il doit signaler toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et consigner les travaux supplémentaires à engager.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail,
- le service pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Dépannages sur site : permis de conduire B.
- Déplacements des véhicules et essais sur route : permis C, D ou E.
- Chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).
- Interventions sur véhicules à propulsion électrique : habilitation conformément à UTEC 18-550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	11/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réparer le système de freinage des véhicules utilitaires et industriels
Remplacer les éléments des liaisons au sol et de direction des véhicules utilitaires et industriels
Réparer les assemblages mécaniques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable
Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	12/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le hiérarchique remet au mécanicien une fiche de travaux renseignée. A partir de cette fiche il contrôle le fonctionnement des différentes pièces ou organes mécaniques, pneumatiques électriques et électroniques du moteur, des périphériques du moteur et de la transmission des véhicules utilitaires et industriels. Il établit une synthèse des contrôles effectués. A partir d'un diagnostic établi il procède au remplacement ou à la réparation de l'élément concerné et réalise les réglages permettant de rétablir les valeurs définies par le constructeur.

Ses actions principales sont de consulter la fiche de travaux, de prendre en charge le véhicule pour préparer le poste de travail et réaliser les travaux.

A l'issue des travaux il en contrôle la conformité, puis renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées (éléments de facturation, temps passé, matière d'œuvre fournie). Enfin il prépare à la livraison le véhicule et le restitue à la réception.

Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur: tri et élimination contrôlée des déchets.

Il applique les modes opératoires et préconisations du constructeur définies dans les documentations d'atelier et respecte les temps d'intervention.

Il maintient en bon état de propreté le poste de travail.

Cette activité est le plus souvent réalisée en autonomie, tout en évoluant au sein d'une équipe disposant de moyens collectifs. Elle peut être réalisée avec l'aide d'un autre opérateur pour les travaux les plus courants qui le nécessitent. Elle fait appel à un soin particulier lorsque que l'intervention se déroule à l'intérieur de l'habitacle ou au contact de la carrosserie.

L'opérateur qui effectue des prestations de maintenance a pour obligation de veiller à la bonne conduite de l'intervention, à la réalisation des travaux et au respect des procédures définies dans les documentations constructeur. Toutefois une étape finale de contrôle par un technicien, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

Il doit signaler toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et consigner les travaux supplémentaires à engager.

Le professionnel est en relation avec:

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail,
- le service pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Dépannages sur site : permis de conduire B.
- Déplacements des véhicules et essais sur route : permis C, D ou E.
- Chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).
- Manipulation des fluides frigorigènes : attestation pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V.
- Interventions sur véhicules à propulsion électrique : habilitation conformément à la norme UTEC 18-550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	13/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réparer les assemblages mécaniques
Réparer les transmissions
Réparer les moteurs thermiques
Réparer les périphériques du moteur
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable
Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	14/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

Effectuer les opérations de pose d'accessoires et de remise en état des équipements de signalisation, visibilité, retenue, remorquage et levage

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le hiérarchique remet au mécanicien une fiche de travaux renseignée. A partir de cette fiche il réalise les opérations de pose d'accessoires. Il contrôle le fonctionnement des différentes pièces ou organes mécaniques, électriques des systèmes de, visibilité, chauffage, signalisation, ouvrants systèmes, de retenue, de protection des occupants, de remorquage et de levage, des véhicules utilitaires et industriels. Il établit une synthèse des contrôles effectués. A partir d'un diagnostic établi il procède au remplacement de l'élément concerné et réalise les réglages permettant de rétablir les valeurs définies par le constructeur. Il remplace les équipements de remorquage et de levage des véhicules utilitaires.

Ses actions principales sont de consulter la fiche de travaux, prendre en charge le véhicule pour préparer le poste de travail et réaliser les travaux.

Il pose les accessoires des véhicules industriels et utilitaires. Il répare par remplacement de pièces les ouvrants, les systèmes de retenue, d'information, de visibilité, de chauffage et de signalisation des véhicules utilitaires et industriels. Il remplace les équipements d'attelage et de levage des véhicules utilitaires et industriels. A l'issue des travaux il en contrôle la conformité, puis renseigne la fiche de travaux en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées (éléments de facturation, temps passé, matière d'œuvre fournie). Enfin il prépare à la livraison le véhicule et le restitue à la réception.

Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens. Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur : tri et élimination contrôlée des déchets. Il applique les modes opératoires et préconisations du constructeur définies dans les documentations d'atelier et respecte les temps d'intervention.

Il maintient en bon état de propreté le poste de travail.

Cette activité est le plus souvent réalisée en autonomie, tout en évoluant au sein d'une équipe disposant de moyens collectifs. Elle peut être réalisée avec l'aide d'un autre opérateur pour les travaux les plus courants qui le nécessitent. Elle fait appel à un soin particulier lorsque que l'intervention se déroule à l'intérieur de l'habitacle ou au contact de la carrosserie.

L'opérateur qui effectue la réalisation des travaux veille au respect des procédures définies dans les documentations constructeur. Toutefois une étape finale de contrôle par un technicien, un essayeur ou un agent de maîtrise peut être réalisée afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

Il doit signaler toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et consigner les travaux supplémentaires à engager.

Le professionnel est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail effectué et lui fournit les éléments de facturation et de gestion des garanties,
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail,
- le service pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

- Dépannages sur site : permis de conduire B.
- Déplacements des véhicules et essais sur route : permis C, D ou E.
- Chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).
- Manipulation des fluides frigorigènes : attestation pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V.
- Interventions sur véhicules à propulsion électrique : habilitation conformément à UTEC 18-550.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	15/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des accessoires de remorquage, de signalisation, de visibilité et d'information
Réparer les ouvrants, les systèmes de retenue, d'information, de visibilité et de signalisation
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
Remplacer les équipements d'attelage et de levage des véhicules utilitaires et industriels

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable
Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	16/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1**

**Réaliser les opérations de prise en charge et d'entretien programmé des véhicules
utilitaires**

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et des prescriptions du constructeur mises à disposition, prendre en charge un véhicule utilitaire pour exécuter les opérations d'entretien et remplacer des éléments simples et courants tels que pneus, échappement et batterie, fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient en atelier sur les véhicules utilitaires sous l'autorité d'un hiérarchique. Les travaux sont réalisés selon les instructions et avec les outillages prescrits par le constructeur du véhicule dans le respect des normes et réglementation en vigueur. Il planifie son intervention selon les disponibilités des outillages et matériels communs. Il effectue les opérations sur pneumatiques avec une machine démonte pneu et une équilibreuse. Il effectue les opérations sur la batterie de démarrage avec un voltmètre, une pince ampèremétrique, un densimètre. Ponctuellement il met en œuvre un chalumeau pour des opérations sur échappement.

Il utilise l'outil diagnostic pour la mise à zéro des compteurs de maintenance en utilisant la procédure prescrite par le constructeur du véhicule.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les niveaux des circuits de lubrification, de refroidissement et hydraulique sont faits.

Les pièces d'usures de la signalisation et de la visibilité sont remplacées.

Les filtres sont remplacés à la périodicité indiquée.

Les temps alloués sont respectés.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- De la forme et du nom des éléments constitutifs d'un véhicule automobile.
- De l'identification d'un véhicule automobile.
- Des règles d'hygiène et sécurité applicables dans les ateliers de réparation automobile.
- De la technologie et de la réglementation des batteries, échappements, systèmes de signalisation de visibilité, des circuits de charge et de démarrage.

Protéger un véhicule, le déplacer mettre en œuvre les moyens de levage et de manutention.

Echanger ou réparer une roue et son pneumatique.

Vérifier et remettre en état une ligne d'échappement.

Vérifier et remplacer une courroie (sauf distribution).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	17/44

Entretien, remplacer une batterie.

Vidanger, remplir mettre à niveaux les fluides des circuits de graissage moteur transmission, refroidissement.

Remplacer la filtration d'un véhicule.

Contrôler la signalisation, remplacer les lampes.

Contrôler les canalisations souples et rigides.

Contrôler les fonctions de visibilité d'un véhicule.

Contrôler les liaisons au sol d'un véhicule.

Remettre à zéro les compteurs de maintenance.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Organiser la prise en charge d'un véhicule pour une intervention.

Ordonnancer la mise en œuvre les matériels et des équipements d'atelier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	18/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser les opérations d'entretien programmées des véhicules industriels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et des prescriptions du constructeur mises à disposition, prendre en charge un véhicule industriel, pour exécuter les opérations d'entretien programmées, vidanger le moteur, la transmission, remplacer les filtres, effectuer les réglages et remplacements de consommables de signalisation et de visibilité, fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les véhicules industriels sous l'autorité d'un hiérarchique. Les travaux d'entretien programmé sont réalisés selon les instructions et les outillages prescrits par le constructeur du véhicule dans le respect des normes et réglementation en vigueur. Il planifie son intervention selon les mises à disposition des outillages et matériels communs. Il effectue les opérations sur la batterie de démarrage avec un voltmètre, une pince ampèremétrique, un densimètre. Il utilise l'outil diagnostic pour la mise à zéro des compteurs de maintenance en utilisant la procédure prescrite par le constructeur du véhicule. Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont respectées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser

Le véhicule est vidangé les filtres sont remplacés

Les systèmes de signalisation et visibilité sont fonctionnels

Les défauts constatés sont signalés

Les temps alloués sont respectés.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- De la chaîne cinématique des véhicules industriels.
- Des batteries et de leurs montages.
- Des systèmes d'échappement.
- Des systèmes de signalisation.
- Des systèmes de visibilité.
- De l'hygiène et sécurité dans les ateliers de réparation.

Protéger un véhicule, le déplacer mettre en œuvre les moyens de levage et de manutention.

Vérifier et remettre en état une ligne d'échappement.

Vidanger, remplir mettre à niveaux les fluides.

Récupérer les produits et répartir dans les conditionnements de tri sélectif.

Remplacer la filtration.

Contrôler les liaisons au sol d'un véhicule industriel.

Remettre à zéro les compteurs de maintenance.

Remplacer les consommables des systèmes de signalisation et visibilité.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	19/44

Organiser la prise en charge un véhicule pour une intervention.
Ordonnancer la mise en œuvre les matériels et les équipements d'atelier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	20/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3**

Réparer les assemblages mécaniques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, réparer un assemblage mécanique, réaliser les opérations de perçage, taraudage, filetage, ajustage, assemblage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique il intervient en atelier dans le cadre de l'entretien courant et de la réparation des organes mécaniques des véhicules industriels et utilitaires.

Il découpe à la scie, à l'oxycoupeur, à la tronçonneuse. Il ajuste avec un marbre, une règle de mécanicien, un jeu de cales, un pied à coulisse au 1/50ème, une jauge de profondeur, un jeu de limes, de la pâte à roder. Il assemble par perçage taraudage et vis, soudure. Il restaure les filets avec, une jauge à filet un filon, des filières. Il répare les taraudages avec des filets rapportés, des bagues. Il mesure avec un réglet, un pied à coulisse, une jauge de profondeur, une jauge à filet, un rapporteur d'angle, un secteur angulaire, un comparateur, des cales d'épaisseurs, un micromètre. Il affute les forêts avec un touret à meuler et un support.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux sont appliquées.

Le choix des instruments de mesure est pertinent.

Le choix des outils de coupe et ajustage est adapté.

Les coupes, perçages et ajustages ont la précision requise.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des outils de mesure et de leur utilisation.
- Des outils de traçage, coupe, perçage et de leur utilisation.
- Des moyens et des méthodes de réparation des filets, des taraudages.

Mesurer un élément.

Assembler des éléments par, vis, rivets.

Réparer une liaison par vis.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonner les opérations à réaliser pour réaliser un élément.

Ordonner les opérations à réaliser pour réparer une liaison par vis.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	21/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et des prescriptions du constructeur mises à disposition et dans le cadre d'interventions programmées ou non, contrôler le bon fonctionnement et l'étanchéité d'un système de climatisation, récupérer et charger le fluide d'une l'installation de climatisation de véhicule, remplacer, ou déposer pour accès, un élément de la boucle froide, tracer l'intervention sur fiche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient en atelier sur la boucle froide de climatisation dans le cadre de prestation programmée par le constructeur, de réparation sur la base d'un diagnostic établi, de dépose pour accès. Il intervient avec un thermomètre et un détecteur de fuite pour le contrôle du bon fonctionnement du système et la détection de fuite. Pour la manipulation des différents fluides frigorigènes, il intervient avec un récupérateur, une balance, une bouteille de récupération, un manifold équipé de manomètres, une pompe à vide et un jeu de flexibles. Il dispose de fiche papier ou d'un système numérique pour assurer, la traçabilité de ses interventions.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations mentionnées sur l'ordre de réparation.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Le fluide frigorigène est identifié.

Le fluide frigorigène est confiné.

Les moyens de détection des fuites et de contrôle d'étanchéité sont utilisés conformément à la réglementation.

Les équipements de manipulation des fluides frigorigènes sont mis en œuvre en confinant le fluide

Les temps alloués sont respectés.

La fiche d'intervention est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des gaz à effet de serre, de l'effet de serre, des impacts sur le changement climatique.
- Des fluides frigorigènes, du code de l'environnement.
- Du principe de fonctionnement et des éléments d'un système de production de froid.
- Des méthodes, de manipulation des fluides frigorigènes.
- Des méthodes, de contrôle et de détection des fuites sur la boucle froide.
- Des précautions à prendre pour intervenir sur les circuits de fluides sous pression à température élevée.

Contrôler le fonctionnement d'une climatisation.

Vidanger un circuit de climatisation.

Gérer les emballages de fluide frigorigène.

Remplacer un élément du circuit de climatisation.

Tirer au vide un circuit de climatisation.

Remplir un circuit de climatisation.

Contrôler l'étanchéité d'un circuit de climatisation.

Localiser une fuite.

Etablir une fiche d'intervention climatisation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	22/44

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Organiser la prise en charge d'un véhicule pour une intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour une manipulation de fluides frigorigènes, un contrôle d'étanchéité, un remplacement d'élément du circuit.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	23/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5**

Réparer le système de freinage des véhicules utilitaires et industriels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, réparer les systèmes de freinage des véhicules utilitaires légers, des véhicules industriels, des remorques, échanger, contrôler et régler les éléments mécaniques, hydrauliques pneumatiques, réparer les faisceaux électriques; remplacer les canalisations hydrauliques, pneumatiques, régler les actionneurs de frein fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient en atelier sur les véhicules utilitaires légers, les véhicules industriels, les remorques, sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de l'entretien et de réparations ponctuelles sur le freinage. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à remplacer les pièces d'usures, réparer les systèmes défectueux, les faisceaux électriques, les canalisations hydrauliques ou pneumatiques. Il utilise des manomètres pour contrôler les pressions des circuits hydrauliques ou pneumatiques. Il répare les faisceaux électriques avec un fer à souder ou une pince à sertir, il contrôle avec un multimètre. La réparation des canalisations se fait avec coupe tube, dudgeonière, cintruse. Il vérifie l'absence de défaut avec une valise diagnostic. Il utilise des moyens de manutention pour la dépose pose des organes.

Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les freins sont opérationnels et correctement réglés.

Les temps alloués sont respectés.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- De réglementation liée aux pièces de rechange du freinage.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des freins à disque et à tambour.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités du freinage hydraulique.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités du freinage pneumatique.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités du freinage pneumatique des remorques.
- Des techniques de manutention des pièces lourdes.
- Des précautions liées à l'intervention sur circuit sous pression.

Remplacer les éléments mécaniques du frein de service.

Remplacer les éléments mécaniques du frein d'urgence.

Réparer par remplacement les éléments hydrauliques du frein de service.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	24/44

Réparer par remplacement les éléments pneumatiques du frein d'urgence et du frein de service.
Réparer par remplacement les éléments du système d'air comprimé.
Réparer par remplacement les éléments de l'assistance au freinage.
Réparer par remplacement les éléments d'un anti blocage de roue.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser les interventions et réglages sur les systèmes de freinage d'un véhicule utilitaire ou industriel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	25/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 6

Remplacer les éléments des liaisons au sol et de direction des véhicules utilitaires et industriels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, remettre en conformité par remplacement de pièces, les systèmes de suspension et de direction des véhicules utilitaires et industriels, contrôler et régler les éléments mécaniques pneumatiques, électriques des systèmes de liaison au sol et de direction, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme..

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient en atelier sur les véhicules utilitaires et industriels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles sur la suspension et la direction. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consiste à remplacer les pièces défectueuses ou usées. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il utilise des manomètres pour contrôler les pressions du circuit pneumatique. Il répare les faisceaux électriques avec un fer à souder ou une pince à sertir, il contrôle avec un multimètre. La réparation des canalisations se fait avec coupe tube, dudgeonière, cintreuse. Il remplace les roulements, axes, paliers avec extracteur, presse, chalumeau, poste à souder à l'arc. Il contrôle et règle les angles de train roulants des véhicules utilitaires avec un banc de géométrie. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté. Il vérifie l'absence de défaut avec une valise diagnostic. Il utilise des moyens de manutention pour la dépose pose des organes.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les hauteurs de caisse sont conformes aux spécifications du constructeur.

Les valeurs des angles de train roulant sont comprises dans les tolérances du constructeur.

Les essieux sont alignés.

Les temps alloués sont respectés.

Le système ayant fait l'objet de l'intervention est conforme.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- De l'hygiène et de la sécurité pour les interventions sur la suspension.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des différents types de suspension.
- Des techniques de démontage, de reconditionnement et de remontage de moyeux, d'articulations, de transmissions et de suspensions.
- Des précautions liées à l'utilisation d'outils de compression.

Remplacer un essieu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	26/44

Reconditionner un essieu.
Remplacer les éléments constituant la liaison au sol.
Remplacer les rotules et paliers.
Remplacer les roulements de moyeux.
Remplacer les ressorts de suspension, les amortisseurs, les coussins.
Remplacer les éléments de la timonerie de direction.
Remplacer les éléments de l'assistance de direction.
Régler les trains roulants, l'alignement des essieux.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser les interventions et réglages sur les systèmes de suspension et de direction d'un véhicule utilitaire ou industriel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	27/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7**

Réparer les transmissions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, remettre en conformité par remplacement de pièces, les embrayages et les transmissions des véhicules industriels et utilitaires, remplacer les embrayages, les commandes d'embrayage, réparer, les boîtes de vitesse mécanique, et les ponts par remplacement des pièces usées ou défectueuses, remplacer les arbres de transmission et d'essieu, les réducteurs d'essieu, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les véhicules utilitaires et industriels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de remplacements ponctuels sur les embrayages, commandes d'embrayage, transmission et boîte de vitesse mécanique. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il limite son intervention aux organes pour lesquels il est outillé et documenté. Il remplace les roulements, arbres avec extracteur, presse, chalumeau, poste à souder à l'arc. Il règle les jeux aux roulements, aux dentures de pignons, avec comparateur, micromètre, dynamomètre, marbre de mécanicien. Il utilise des moyens de manutention pour la dépose pose des organes.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.

Les temps alloués sont respectés.

La commande d'embrayage est fonctionnelle.

L'embrayage est progressif, ne donne pas d'à-coups et ne patine pas.

La transmission ne présente ni jeu excessif ni balourd.

La boîte de vitesse est silencieuse et n'accroche pas.

Le pont est silencieux.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations du réparateur.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des embrayages, des transmissions, des boîtes de vitesse mécaniques et des fluides associés.
- Des méthodes de démontage, de contrôle et de réglages des embrayages et des commandes.
- Des méthodes de démontage, de contrôle et de remplacement des arbres de transmission.
- Des méthodes et des précautions liées au remplacement des boîtes de vitesse.

Contrôler et remplacer un embrayage et sa commande, mécanique, hydraulique ou pneumatique.

Contrôler, remplacer un volant moteur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	28/44

Contrôler remplacer un soufflet de protection d'arbre de roue.
Contrôler remplacer un arbre de transmission.
Contrôler remplacer une boîte de vitesse mécanique.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser le remplacement d'un organe de transmission d'un véhicule utilitaire ou industriel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	29/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8**

Réparer les moteurs thermiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, remplacer ou réparer les moteurs à allumage commandé ou à auto inflammation, échanger, contrôler et régler les éléments mécaniques, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les véhicules utilitaires et industriels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparations ponctuelles sur les moteurs. Il procède à tous les réglages nécessaires. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consiste à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il limite son intervention aux moteurs pour lesquels il est outillé et documenté. Il contrôle l'état des pièces avec, règle de mécanicien, jeu de cales, jauge de profondeur, contrôleur d'alésage, comparateur, micromètre, marbre de mécanicien. Il utilise des moyens de manutention pour la dépose pose des organes.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction hybride il doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les temps alloués sont respectés.

Les dimensions des pièces du moteur sont conformes aux données du constructeur.

La distribution est réglée et calée conformément aux spécifications du constructeur.

Le moteur à une consommation de carburant conforme aux valeurs définies par le constructeur.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations du réparateur.
- Des techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs.
- Des caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs.
- Des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur.
- Des consignes de sécurité pour les matériels de levage.
- Des caractéristiques de la distribution de la culasse et de l'attelage mobile des moteurs.

Contrôler et remplacer une culasse ou son joint.

Contrôler et remplacer la distribution.

Contrôler et remplacer les éléments de l'attelage mobile.

Remplacer un moteur thermique par échange standard.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour le contrôle et le remplacement des éléments de la distribution, de la culasse et de l'attelage mobile d'un moteur thermique (essence ou diesel).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	30/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9**

Réparer les périphériques du moteur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, réparer les systèmes d'alimentation et gestion moteur, les systèmes de contrôle des émissions, les systèmes de charge, de démarrage et de refroidissement des véhicules utilitaires industriels, échanger, contrôler et régler les éléments mécaniques et électriques, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les véhicules utilitaires et véhicules industriels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparations ponctuelles sur les systèmes d'alimentation et de gestion, de contrôle des émissions, de charge de démarrage et de refroidissement. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consiste à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il utilise des manomètres pour contrôler les pressions des circuits de carburant. Il répare les faisceaux électriques avec un fer à souder ou une pince à sertir, il contrôle avec un multimètre, une pince ampèremétrique.

Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique il doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

La température du moteur est conforme.

La régulation de la tension électrique de bord est conforme.

Les émissions du moteur sont conformes à la réglementation.

Les temps alloués sont respectés.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- Des techniques de la mesure des grandeurs électriques.
- Des précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes d'alimentation et gestion.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités du post traitement des gaz d'échappement.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des équipements électriques.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits de refroidissement
- Des caractéristiques des équipements électriques des circuits de démarrage et de charge.

Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en air.

Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en carburant et gestion moteur.

Contrôler et remplacer les éléments du système de contrôle des émissions.

Contrôler et remplacer les éléments du circuit de refroidissement.

Contrôler et remplacer un démarreur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	31/44

Contrôler et remplacer un alternateur.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réaliser la réparation d'un faisceau électrique.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et el remplacement des éléments de l'alimentation et de la gestion du moteur.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de refroidissement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	32/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Poser des accessoires de remorquage, de signalisation, de visibilité et d'information

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée, des prescriptions du constructeur mis à disposition et des instructions du fabricant de l'accessoire, déposer les éléments d'habillage, externes ou internes au véhicule (pare choc, console, façade). Produire un support mécanique pour un accessoire, réaliser les opérations de mesure, traçage, découpage, ajustage, assemblage. Effectuer le montage et les raccordements électriques des accessoires de remorquage, de portage, feux additionnels, multimédia et guidage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique il intervient en atelier pour la pose d'accessoires en post-équipement. Il réalise les opérations nécessaires au montage des accessoires telles que mentionnées sur les notices en respectant les prescriptions du constructeur et les obligations réglementaires. Pour produire des supports il trace avec une pointe à tracer, un réglet et un compas. Il découpe à la scie, à l'oxycoupeur, à la tronçonneuse. Il ajuste avec un pied à coulisse au 1/50ème, une jauge de profondeur, un jeu de limes. Il assemble par vis, rivets et soudure. Il mesure avec un réglet, un pied à coulisse, une jauge de profondeur, une jauge à filet, un rapporteur d'angle, un secteur angulaire. Il affute les forêts avec un touret à meuler et un support. Pour les branchements électriques il identifie à l'aide des schémas électriques du véhicule et d'un multimètre les points de raccordement sur véhicule. Ces interventions s'effectuent sans que les paramètres du ou des réseaux embarqués soient modifiés; le véhicule ne subit pas de modification notable. Il ne reprogramme pas le réseau embarqué. Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.
Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.
Le choix des instruments de mesure est pertinent.
Le choix des outils de traçage, coupe et ajustage est adapté.
Les traçages, coupes, perçages et ajustages ont la précision requise.
L'accessoire monté remplit sa fonction.
La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.
Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations du réparateur.
- Des schémas de principe électrique.
- De la réglementation des accessoires.
- De la technique de la soudure et du brasage oxyacétylénique.
- De la technique de la soudure électrique.
- Des outils de mesure et de leur utilisation.
- Des outils de traçage, coupe, perçage et de leur utilisation.
- Des symboles employés dans les schémas.
- Des règles de sécurité à appliquer lors des manœuvres et des interventions, les moyens de protection du véhicule et les consignes de propreté.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	33/44

- Des fonctionnalités mécaniques et électriques des accessoires.

Déposer ou dégarnir des éléments amovibles.

Mesurer un élément.

Réaliser un élément, par traçage, découpage, perçage.

Assembler des éléments par, vis, rivets, brasage, soudure.

Poser et régler des feux additionnels.

Poser un avertisseur électropneumatique.

Poser des équipements multimédia et de guidage.

Poser des accessoires de portage et de remorquage.

Réaliser des raccordements électriques par sertissage ou par soudure à l'étain.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Expliquer par orale les fonctionnalités de l'accessoire.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser la pose d'un accessoire de véhicule léger.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser un support.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	34/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Réparer les ouvrants, les systèmes de retenue, d'information, de visibilité et de signalisation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, réparer les faisceaux électriques, les systèmes de retenue et de protection des occupants, les systèmes de lève vitre, les systèmes de verrouillage des véhicules, les systèmes d'information, de signalisation, de visibilité et de chauffage, échanger contrôler et régler les éléments mécaniques, électriques, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les véhicules sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de réparations ponctuelles sur les systèmes de retenue et de protection, de lève vitre, de verrouillage, d'information, de signalisation, de visibilité. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté. Il attend le contrôle et le visa de son hiérarchique pour toute action sur actionneur pyrotechnique. Il utilise une valise diagnostic, pour contrôler le fonctionnement des commandes et pour inhiber ou activer les systèmes de retenue pyrotechniques.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

Les équipements et les documents mis à disposition sont utilisés.

Les temps alloués sont respectés.

Le verrouillage centralisé est fonctionnel.

Les lèves vitres sont opérationnels.

Les dispositifs de retenue sont opérationnels (voyant airbag éteint).

Tous les feux de signalisation fonctionnent, les dispositifs réfléchissants fonctionnent.

Les feux de routes, de brouillard avant, de travail fonctionnent.

Les miroirs de rétroviseurs ne sont pas cassés, les réglages fonctionnent.

Le chauffage et les commandes de chauffage fonctionnent.

Les voyants de signalisation les compteurs et les jauges de tableau de bord fonctionnent.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- De la réglementation spécifique aux airbags.
- Des techniques de la mesure des grandeurs électriques.
- Des caractéristiques techniques et les spécificités des équipements électriques.
- De la réglementation concernant les organes de retenue des passagers.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	35/44

- Des caractéristiques techniques et les spécificités des équipements électriques.
- De la réglementation concernant les organes de signalisation.

Remplacer des mécanismes de lève vitre et des vitres latérales.

Remplacer des serrures et des poignées de porte.

Remplacer les sièges des occupants.

Remplacer les ceintures et les prétensionneurs.

Remplacer les airbags.

Remplacer et régler les éléments des circuits d'éclairage.

Remplacer les éléments des indicateurs de direction.

Remplacer les éléments de l'avertisseur sonore.

Remplacer la planche de bord ou des éléments.

Remplacer les éléments du système d'essuyage.

Remplacer un aérotherme, un évaporateur, les commandes de la régulation de chauffage.

Remplacer les éléments des circuits de dégivrage et désembuage.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser la réparation des systèmes de retenue, de protection des occupants, d'essuyage de signalisation, de visibilité et de chauffage des véhicules.

Ordonnancer les opérations pour réparer un système de lève vitre, un système de verrouillage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	36/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Remplacer les équipements d'attelage et de levage des véhicules utilitaires et industriels

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et d'un diagnostic établi, remplacer la sellette des tracteurs, les timons de remorques, remplacer sans les mettre en service, les hayons élévateurs des véhicules utilitaires et industriels, échanger contrôler et régler les éléments mécaniques hydraulique, électrique, fournir à la réception les explications nécessaires sur les travaux effectués et éventuelles remarques, après contrôle des travaux restituer à la réception le véhicule conforme.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur la fiche de travail. Il intervient sur les VU et les VI sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de remplacements ponctuels. Ces remplacements se font à partir d'un diagnostic établi. Il limite son intervention aux équipements pour lesquels il est outillé et documenté. La mise en service de l'équipement se fait sous couvert du hiérarchique. Il utilise des manomètres pour contrôler les pressions des circuits hydrauliques ou pneumatiques. Il utilise des moyens de manutention pour la dépose pose des organes.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de la fiche de travaux et du constructeur sont appliquées.

Le véhicule est protégé pour les travaux à réaliser.

Le poste de travail est préparé pour réaliser les travaux demandés.

L'équipement de remorquage est fonctionnel.

L'équipement de levage est prêt pour la mise en service.

La fiche de travaux est correctement renseignée en lien avec les travaux exécutés.

Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissances:

- Des obligations légales du réparateur.
- Des caractéristiques techniques et des spécificités des organes de levage.
- Des précautions liées aux interventions avec des moyens de manutention lourds.
- Des différents types de connexions électriques, hydrauliques et de fixation au châssis.
- De la réglementation, des consignes de sécurité, des contrôles et de l'entretien des matériels de levage.

Remplacer une sellette de tracteur.

Remplacer un timon de remorque.

Remplacer un hayon élévateur.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour réaliser le remplacement des équipements de remorquage et de levage des véhicules industriels.

Ordonnancer les opérations pour remplacer des équipements de remorquage et de levage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	37/44

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Avec la fiche de travaux, il choisit la documentation. Il choisit le poste de travail, les équipements et les outillages. Il établit la liste des pièces et des consommables.

Critères de performance

La documentation choisie correspond au véhicule et à la nature des travaux à effectuer.
Le poste de travail, les équipements et l'outillage sont adaptés.
La liste des pièces et consommables est exhaustive.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de la santé au travail, de respect de l'environnement et du développement durable

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le mécanicien prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles d'hygiène, sa protection sur le poste de travail et celle des personnes à proximité, pendant l'exercice de ses activités de maintenance et de réparation.
Il collecte et traite les fluides usagés et déchets solides pour éviter tout rejet dans le milieu ambiant. Il remplace les pièces uniquement au terme de leur usage. Il informe sa hiérarchie de tout défaut dont la conséquence entraîne la diminution du rendement énergétique.

Critères de performance

Les vêtements de travail sont conformes au geste professionnel à réaliser.
Les équipements de protection individuels sont mis en œuvre.
Les dispositifs d'extraction de fumée sont mis en œuvre.
Les corps gras au sol sont éliminés.
L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes.
Les pièces sont remplacées au terme de leur usure.
Les défauts à l'origine d'une dégradation de la performance énergétique sont signalés.

Intégrer les principes de respect de l'environnement et de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, le mécanicien met en conformité les véhicules automobiles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la durée de vie des éléments consommables, trier et recycler les déchets issus de son activité. Il ne fait aucun rejet de déchet solide ou liquide dans l'environnement.

Critères de performance

Les déchets solides et liquides ne sont pas rejetés dans l'environnement.
Les déchets solides et liquides sont triés.
Les fluides frigorigènes sont confinés.
Les émissions (sonores et gazeuses) des moteurs sont conformes à la réglementation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	38/44

Le degré d'usure des pièces est contrôlé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	39/44

Glossaire technique

Glossaire mécanicien de véhicules routiers

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (des engins et des matériels).

E.P.I : équipements de protection individuelle.

Poste à soudure SAEE : appareil utilisé pour le soudage à l'arc électrique avec une électrode enrobée (soudage à la *baguette*).

Poste de soudure MIG / MAG : appareil utilisé pour le soudage par fusion des métaux, provoquée par un arc électrique qui éclate dans un atmosphère de protection (gaz injecté) entre un fil électrode fusible et les pièces assemblées. La différence entre les procédés MIG ou MAG tient à la composition du gaz.

UTE-C 18 550: (Union Technique Electricité) Les recueils UTE, complètes le cas échéant par des instructions de sécurité, utilisés par les employeurs comme carnets de prescriptions. Le recueil UTE C 18-550 concerne les instructions de sécurité d'ordre électrique pour les opérations sur véhicules et engins automobiles à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une énergie électrique embarquée", en référence à la norme NF C 18-550.

Attestation d'aptitude fluide frigorigène famille 2 catégorie V: Document attestant de la capacité du détenteur à récupérer et charger les fluides frigorigènes des installations de climatisation des véhicules routiers exclusivement.

Périphériques du moteur: c'est l'ensemble des systèmes qui servent au fonctionnement et à la gestion du moteur dont: le système de charge, système de démarrage, système de lubrification, système de refroidissement, système d'alimentation en carburant, système de gestion moteur, système de contrôle des émissions.

Réception: emplacement de l'atelier de réparation servant à recevoir le client, établir l'ordre de réparation, renseigner le bon de travail, préparer les éléments de facturation, livrer le véhicule au client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	40/44

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	41/44

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRVI	REAC	TP-00103	07	29/02/2016	26/02/2016	42/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

